

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1563

présenté par

Mme Catherine Hervieu, M. Gouffier Valente, M. Courbon, M. Prud'homme, M. Fait, M. Falorni, Mme Dupont, M. Fournier, M. Nicolas Bonnet, Mme Voynet, Mme Sas, Mme Herouin-Léautey, Mme Ronceret, M. Sother, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, Mme Taillé-Polian, M. Tavernier et M. Thierry

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité null
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	250 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
Sûreté nucléaire et radioprotection	0	0
Écologie – mise en extinction du plan de relance	0	0
Fonds territorial climat	0	0
Plan Vélo 2023-2027 (ligne nouvelle)	250 000 000	0
TOTAUX	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à relever le montant des financements publics dédiés à l'investissement dans les infrastructures cyclables, en complément des investissements menés par les collectivités territoriales.

Dans le cadre de « France Nation Verte », le Gouvernement s'est doté en mai 2023 d'un Plan vélo financé par un fonds de 1,25 milliard d'euros € en cinq ans, soit 250 millions d'euros par an. Ce « fonds vélo » poursuit les efforts d'investissement réalisés dans le cadre du précédent Plan Vélo de 2018 qui ont connu un très grand succès auprès des collectivités locales. Le non-renouvellement de ces engagements en 2024 et 2025 a entamé la dynamique portée sur les territoires, faisant craindre un recul de la sécurité pour les cyclistes.

En outre, la tendance des investissements actuels ne permet pas d'atteindre l'objectif de part modale de 12% en 2030, fixé dans la Stratégie Nationale Bas Carbone. Les estimations de l'ADEME montrent que la part modale du vélo sera moitié moindre avec de très fortes disparités territoriales entre les grands centres urbains, les zones périurbaines et les zones rurales.

L'effort d'investissement doit donc être renforcé selon les recommandations de l'ADEME pour atteindre 30 €/hab/an, ce qui implique au niveau de l'Etat d'investir 2,5 milliards d'euros jusqu'en 2027. Cette demande est portée par tous les acteurs du vélo, collectivités, filière économique et usagers.

Aussi, nous proposons de dédier des crédits budgétaires au financement du Plan Vélo en créant une nouvelle ligne budgétaire Plan Vélo 2023-2027. En cohérence avec les règles actuelles de la LOLF, il est proposé de réduire de 250 millions d'euros un autre programme. Nous proposons ici qu'il s'agisse du programme 203, notamment l'action 04-01 dédiée au développement de nouvelles routes. Cette action est financée exclusivement par fonds de concours de la part des collectivités et de l'AFITF pour des projets routiers du réseau national concédé ou non concédé. L'objectif affiché de l'État « de développement d'alternatives aux mobilités routières » doit être retranscrit dans son budget en favorisant le développement des mobilités actives au détriment de projets routiers qui favorisent l'usage de la voiture.

Cet amendement est proposé et soutenu par l'ensemble de l'Alliance pour le vélo, coalition rassemblant le Réseau vélo et marche (collectivités), la FUB (usagers), l'Union Sport et Cycle (professionnels du cycle), France vélo (filiale économique du vélo) et l'APIC (identification des vélos).